

Avis à tous les gestionnaires de milieux naturels !

Les principales structures naturalistes du département ont réalisé un document présentant la biodiversité fragile de l'Aveyron : champignons, flore, invertébrés, poissons, vertébrés terrestres et habitats. Ce document s'adresse à tous les gestionnaires d'espaces naturels et décideurs pouvant agir sur notre environnement. L'idée est de fournir un outil simple, permettant aux porteurs de projets de prendre en compte de manière préalable la biodiversité. Cette brochure de 66 pages est gratuite. Pour vous la procurer, contactez la LPO Aveyron : 10 rue des Coquelicots 12 850 Onet-le-Château 05.65.42.94.48

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter les structures suivantes :

Rural Concept

Carrefour de l'Agriculture
12 000 Rodez
Chef de projet : Nicolas Cayssiols
05.65.73.76.94
06.52.56.93.87
Chargé de mission animation : François Puech
05.65.73.76.84

DREAL de Midi-Pyrénées

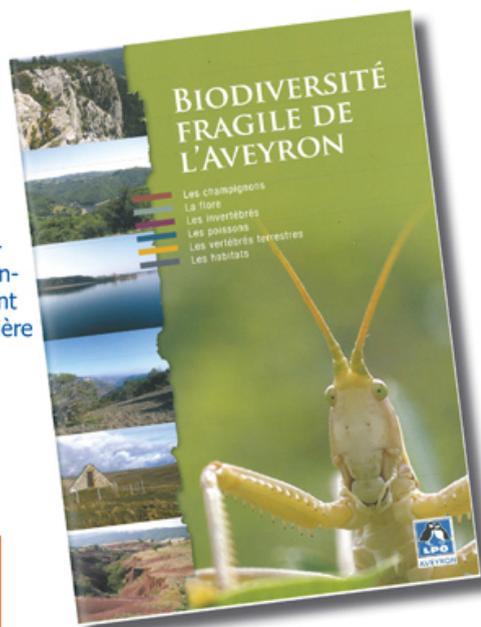
1 rue de la cité administrative- BP 80002
31 074 Toulouse Cedex 9
05.61.58.50.00

DDT de l'Aveyron

Service Environnement et urbanisme
Pôle Eau et biodiversité
ZAC de Bourran - BP 3370
12 033 Rodez Cedex 9
05.65.73.50.00

Plus d'informations sur Natura 2000

Site de la DREAL de Midi-Pyrénées
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.fr>
Le portail Natura 2000 du Ministère de l'écologie
<http://natura2000.fr>



Crédit photos :
Nicolas Cayssiols
Rural Concept

Crédit dessins :
Nicolas Cayssiols
Arbres, haies et paysages de l'Aveyron

Lettre N°5 Décembre 2012

NATURA 2000

Etangs du Ségala



Pic épeiche

Fiche d'identité

Nom : Etangs du Ségala

Code : FR 7300876

Communes concernées : Bournazel, Privezac, Roussenac, Anglars-St-Félix.

Superficie : surface mouillée 50,2 ha ; périmètre d'influence 377 ha.

Etangs concernés : Grand étang de Privezac, étang de Bournazel, étang de Lagarrigue, étangs du Roudillou, étangs d'Anglars.

Habitats : Habitats typiques des milieux aquatiques et rivulaires. Formations à nénuphars blancs et à chataignes d'eau.

Espèces : Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Agrion de Mercure. Présence potentielle de la Loutre.

Enjeux : Assurer la gestion durable de la biodiversité végétale et animale. Accompagner les activités de valorisation économiques et sociales.

Un point sur les contrats agricoles...

Suite aux premiers contrats réalisés en 2011, une seconde année de contractualisation a été ouverte sur le site Natura 2000 des étangs du Ségala en 2012.

Au global 10 agriculteurs ont engagé des parcelles sur la zone d'influence des étangs, dans des mesures agri-environnementales (MAET). La surface totale contractualisée correspond à près de 70 hectares.

Ces contrats concernent essentiellement de la gestion extensive de prairies avec une fertilisation raisonnée et des reconversions de terres arables en prairie. Ces mesures proposées sur ce site visent à avoir un impact favorable sur les habitats aquatiques et amphibiens.





Les haies champêtres un monde à redécouvrir

Par définition, la haie champêtre est un alignement végétal d'essences et d'âges divers servant à délimiter un espace. Créées et entretenues durant des siècles par l'homme, elles présentent de nombreux atouts. Pourtant la mécanisation et les remembrements ont fait disparaître 500 000 km de haies en France. Aujourd'hui elles retrouvent du crédit et sont de plus en plus appréciées à leur juste valeur.

Un réservoir de biodiversité

Une haie champêtre, même si elle constitue un aménagement artificiel, voulu par l'homme, constitue un écosystème riche en biodiversité végétale et animale.

Souvent spontanées et rustiques les essences qui composent les haies assurent une certaine pérennité à l'ensemble. La diversité végétale permet une succession de floraisons et fructifications tout au long de l'année qui attire une multitude d'espèces animales. Les insectes pollinisateurs sont les premiers au banquet. Viennent ensuite les insectes prédateurs puis les insectivores, oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, et selon le principe de la chaîne alimentaire, jusqu'aux principaux prédateurs de nos campagnes : renard, fouine, buse...

Au-delà de la manne nutritionnelle, les haies représentent un lieu de refuge, de reproduction et des voies de communication discrètes entre différents milieux.

Dans des paysages parfois uniformi-

sés et en mutation, les haies proposent des conditions écologiques stables permettant le développement de la biodiversité.

Un auxiliaire précieux pour l'agriculture

Les services rendus par les haies sont multiples.

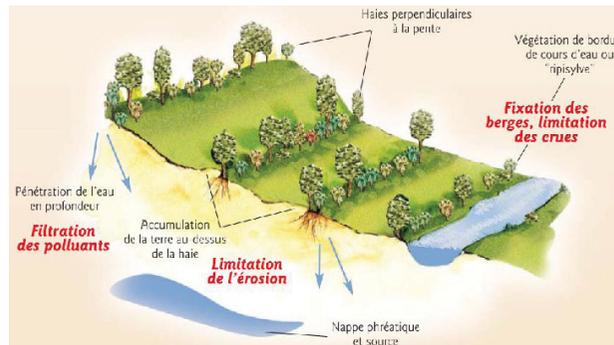
- La haie améliore la qualité du sol en le nourrissant et le fertilisant. Les racines puissantes des arbres et arbustes ameublissent le sol. Les micro-organismes favorisés par la haie (vers de terre, fourmis...) retournent le sol et décomposent la matière organique en humus jusqu'à 100 mètres à l'intérieur des parcelles.

A l'automne, le feuillage de la haie vient nourrir le sol.

- Les haies jouent un rôle de filtre et participent à l'épuration naturelle de l'eau. Les phytosanitaires et pesticides sont en partie bloqués et absorbés par la végétation.

- La haie tempère les variations climatiques. Les animaux d'élevage profitent de l'abri que procurent les haies qui brisent le vent ou de l'ombre en période de fortes chaleurs. Concernant les cultures, la haie protège des effets du vent et limite

la verse des céréales sur une distance égale à 20 fois la hauteur de la haie. Les haies permettent également de maintenir une certaine humidité en favorisant le dépôt de rosée et en li-



Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron

mitant l'évaporation du sol.

- Comme une évidence, la haie délimite les parcelles plus efficacement que le barbelé. Elle permet de contenir les pollutions diffuses, offre un cloisonnement sanitaire et ralentit la propagation des ravageurs.

- En fin de saison le feuillage représente un fourrage d'appoint.

La haie, un outil d'aménagement contre l'érosion

L'érosion est la disparition de la couche superficielle du sol sous l'effet du vent de l'eau et de la gravitation. Les sols agricoles nus sont particulièrement touchés par ce phénomène.

Les haies permettent de fixer les sols par leurs systèmes racinaires qui retiennent la terre. Cela est très visible en bord de route ou de ruisseau. Les haies perpendiculaires à la pente, lors des épisodes pluvieux, constituent un obstacle aux coulées d'eau. Le ralentissement des eaux en surface par les haies permet de limiter la turbidité des eaux arrivant dans les ruisseaux. Cela limite le colmatage du fond des cours d'eau qui dans des cas extrêmes deviennent «stériles». Ce rôle d'obstacle favorise aussi la pénétration de l'eau dans les couches inférieures du sol et le stockage pour une utilisation différée.

EN BREF ! Les bénéfices de la haie :

- Délimite les parcelles
- Ralentit la vitesse du vent
- Lutte contre l'érosion
- Contribue à limiter les inondations
- Permet de bloquer les pollutions diffuses
- Ralentit la vitesse du vent
- Abrite et procure de l'ombre aux animaux
- Permet un meilleur cloisonnement sanitaire des troupeaux
- Ralentit la propagation des rongeurs
- Abrite une grande diversité végétale
- Permet à la faune de circuler, d'y trouver le gîte et le couvert
- Procure du bois de chauffage
- Offre de grandes quantités de baies pour la confiture !

Des aides à la plantation d'essences locales sur le département de l'Aveyron

Le programme de plantation s'adresse à tous, propriétaire foncier (agriculteur, particulier, entreprise, collectivité...) qui a un projet de plantation d'au moins 100 m ou 100 plants en terrain agricole ou en bordure de zone agricole.

Après une visite de terrain, l'association Arbres, haies et Paysages de l'Aveyron prend à sa charge le conseil, la formation technique, la livraison des fournitures (plants, paillage, protection) et le suivi de la plantation. Le propriétaire réalise les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien.

Ce programme bénéficie du soutien financier du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Fédération départementale des Chasseurs.

Le propriétaire participe financièrement à hauteur maximale de 1,40 €/plant et adhère pour une durée de trois ans à l'association.



Cornouiller sanguin



Viorne



Pommier



Prunellier